

Centre Electronique Horloger S.A.

Dixième rapport de gestion

1971

Conseil d'administration

Président :	* Eric Choisy, Satigny	
Vice-présidents :	* Gérard Bauer, Hauterive	* Léo DuPasquier, Neuchâtel
Membres :	André Beyner, Neuchâtel	Robert Mercier, Lausanne
	Georges Bullat, Fontainemelon	André Mottu, Vandœuvres
	* Pierre de Haller, Saint-Légier	* Joseph Reiser, Genève
	Frédéric-W. Hummler, Blonay	Walter Schaeren, Bienne
	Marc Kocher, Neuchâtel	Hans Suter, Bienne
	Jean Lebet, Le Sentier	* Paul Tuetey, Le Locle
	René LeCoultre, Neuchâtel	Charles-M. Wittwer, Hauterive
Secrétaire du Conseil d'administration :		Daniel Poitry, Cormondrèche

* Membres du bureau

Commissions du Conseil d'administration

Commission scientifique

Président :	Pierre de Haller, Saint-Légier
Membres :	Ernest Juillard, Lausanne
	Robert Mercier, Lausanne
	Klaus-P. Meyer, Berne

Commission des brevets

Président :	Pierre Jean Pointet, Zurich
Membres :	Frédéric-W. Hummler, Blonay
	Ernest Juillard, Lausanne

Direction

Directeur :	Max Forrer, Neuchâtel
Secrétaire général :	Daniel Poitry, Cormondrèche
Sous-directeurs :	Fritz Leuenberger, Hauterive
	Eric André Vittoz, Cernier
Mandataires commerciaux :	Pierre-André Chatelain, Neuchâtel
	Jacques Lehmann, Neuchâtel

Organe de contrôle « Fidhor », Fiduciaire Horlogère Suisse, Bienne

Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport et les comptes relatifs à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1971.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La deuxième période du plan quinquennal (1967-1971) s'est achevée à fin 1971. Après dix ans d'activité, les résultats obtenus par le CEH peuvent être considérés comme très encourageants. En effet, en moins de six ans le CEH a atteint son premier but, à savoir la réalisation de prototypes de montre-bracelet à quartz qui ont pulvérisé tous les records de précision lors du concours de l'Observatoire de Neuchâtel en 1967 et de Genève en 1968. La première série des 6000 pièces dont la fabrication dans le cadre de la Communauté d'intérêts pour l'industrialisation du calibre Bêta 2.1 s'est poursuivie très activement ces dernières années et notamment en 1971, sera achevée au début de 1972. Le CEH a principalement participé à la fabrication des composants non horlogers (module électronique). Du point de vue commercial, la montre-bracelet à quartz développée au CEH a été la première à être mise sur le marché en quantité appréciable en 1971. Les séries ultérieures de ce calibre se feront sous le régime de contrats de licence et le CEH restera à la disposition de ses actionnaires en tant que conseiller. D'ores et déjà quelques actionnaires ont demandé de pouvoir conclure un contrat de licence.

L'exercice Bêta 2.1 a permis à notre centre de recherche de mieux connaître les problèmes relatifs à une industrialisation d'un produit et de procéder à un échange d'informations très fructueux avec un certain nombre de nos actionnaires.

Outre les travaux relatifs à cette industrialisation, le CEH a poursuivi très activement ses travaux dans le domaine des nouveaux systèmes de montres électroniques avec ou sans affichage électronique, dans la mise au point de prototypes de laboratoire du calibre à résonateur de torsion ainsi que dans des travaux de développement sous contrats notamment dans le domaine des micro-moteurs et des circuits intégrés. Le chapitre « Travaux techniques et scientifiques » à page 6 donne des informations plus complètes sur les travaux de recherches effectués par le CEH en 1971.

A la suite du séminaire du 17 décembre 1970 relatif au calibre Bêta 3, un certain nombre d'actionnaires se sont intéressés à l'utilisation de tout ou partie du développement présenté. Deux contrats de licence pour le moteur pas à pas, type Bêta 3 ainsi qu'un contrat de développement de moteur pas à pas basé sur le moteur type Bêta 3 ont été conclus jusqu'à maintenant.

A la demande d'un de nos actionnaires, un contrat pour le développement d'un circuit intégré pour montre à quartz a également été conclu par le CEH.

A fin 1971, des pourparlers étaient en cours avec quelques actionnaires pour la conclusion de contrats de licence ou de mandats dans différents domaines.

Les actionnaires ont été informés de l'état des travaux de recherches du CEH dans le domaine des diviseurs de fréquence à MOST complémentaires et des affichages électroniques pour montres à l'occasion d'un séminaire qui s'est tenu le 16 septembre 1971. Tous les participants ont montré un très grand intérêt pour ces travaux de recherche avancés.

Nos nouvelles installations de microphotographie ont été opérationnelles dès les premiers mois de 1971. Les travaux pour le CEH ainsi que pour la clientèle ont enregistré un développement réjouissant. Afin de pouvoir exécuter des masques photographiques plus rapidement et d'une façon toujours plus précise, le Conseil d'administration a décidé, à sa séance du 18 juin 1971, l'achat d'un coordinatographe automatique, auquel les données pour la découpe des masques sont transmises à l'aide d'un ordinateur.

Les pourparlers relatifs à la restructuration de la recherche horlogère qui ont commencé en 1969 se sont poursuivis tout au long de l'année. Les différents groupes de travail se sont réunis à de nombreuses reprises pour mettre au point les nouvelles structures des instituts de recherche horlogère en commun. Cependant, depuis le début de l'année 1971, l'optique de certaines entreprises horlogères au sujet de la recherche en commun s'est modifiée, avant tout en raison des importantes concentrations qui ont eu lieu. Les principaux bailleurs de fonds restent convaincus de la nécessité d'une recherche intense et efficace dans le cadre d'un laboratoire commun. En effet, la recherche communautaire permet l'existence d'un laboratoire de dimensions suffisantes disposant d'une masse critique de chercheurs valables. De plus, par la concentration des moyens elle limite le coût de la recherche avancée et répartit les risques. Pour les motifs mentionnés plus haut, les principaux bailleurs de fonds ont toutefois, au mois de septembre 1971, abandonné le projet de fusion du CEH avec le LSRH et adopté le point de vue suivant :

1. Etant donné que le CEH et le LSRH, du fait de leurs activités différentes, intéressent des catégories d'entreprises distinctes, une fusion ne semble pas opportune pour le moment. La question d'une coordination scientifique/technique/administrative reste toutefois à examiner.

2. Le CEH devrait s'occuper uniquement des travaux dans le domaine de la recherche avancée, dont le coût serait financé par un certain nombre d'actionnaires, sur la base de projets définis et acceptés par les actionnaires. Une part du budget à déterminer serait réservée pour des travaux de recherche générale.

Le LSRH, de son côté, devrait continuer à mettre à disposition des industriels horlogers ses services d'expertises, d'analyses, etc., contre rémunération. Il accepterait des travaux spéciaux sous mandat et poursuivrait ses tâches dans le domaine de la chronométrie mécanique et atomique de l'étude des matériaux et de la formation de scientifiques et de techniciens.

3. La mise au point des structures des deux instituts selon la nouvelle conception ainsi que la définition des buts, des programmes de travail et des budgets y relatifs nécessitant un certain temps, 1972 sera considéré comme une année de transition.

Vers la fin de l'année, un groupe de travail réunissant les représentants des principaux bailleurs de fonds a commencé les travaux de mise au point du nouveau concept du CEH. Les résultats de ses investigations seront communiqués vraisemblablement au début de l'année 1972 aux intéressés.

Tenant compte de la situation, le Conseil d'administration du CEH a décidé de ne reprendre la question de la construction d'un bâtiment de laboratoire commun à Pierre-à-Bot que lorsque les problèmes de restructuration et de financement des instituts de recherche horlogère seront clarifiés. Cependant, il a demandé aux organes de la Fondation en faveur d'un laboratoire de recherche

horlogère de poursuivre les pourparlers avec la ville de Neuchâtel pour l'acquisition du terrain à Pierre-à-Bot, afin de pouvoir en disposer dès qu'une décision quant à la construction d'un bâtiment sera intervenue.

Les bonnes relations entretenues avec les milieux scientifiques, industriels et universitaires suisses et étrangers ont encore été développées au cours des nombreux contacts que nos collaborateurs ont eu soit à l'occasion de voyages à l'étranger, soit lors de séminaires ou de conférences.

Quelques collaborateurs du CEH ont présenté des conférences, qui ont été suivies avec beaucoup d'intérêt lors du Congrès Eurocon qui s'est tenu à Lausanne du 18 au 22 octobre 1971.

M. Hugo Allemann, délégué aux questions conjoncturelles, nous a fait l'honneur de participer à notre assemblée générale du 18 juin 1971 et, à cette occasion, a présenté un exposé sur « La conception de l'encouragement économiquement motivé de la recherche et son importance pour la recherche communautaire par secteurs industriels ».

De nombreuses personnalités, groupes d'études, écoles d'horlogerie, associations d'horlogers, participants au Congrès Eurocon ainsi que les représentants de l'Association de la presse étrangère en Suisse qui tenait ses assises à Neuchâtel au mois d'octobre 1971, ont visité le CEH.

Le Conseil d'administration tient à remercier ici les membres des commissions permanentes, les membres des groupes de travail créés dans le cadre des travaux de restructuration de la recherche horlogère ainsi que tous ses collaborateurs, de l'excellent travail accompli tout au cours de l'année 1971 dans des conditions difficiles du fait de la dispersion des locaux de travail.

ACTIONNAIRES

Le capital-actions de Fr. 565,000.— et le nombre d'actionnaires (31) n'ont pas subi de modifications.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

Pour remplacer M. M. E. Nardin, décédé subitement à fin décembre 1970, l'assemblée générale ordinaire réunie le 18 juin 1971, a élu à l'unanimité M. R. LeCoultre, directeur technique de Rolex S. A., Genève, comme nouvel administrateur.

En outre, l'assemblée générale a réélu M. E. Choisy, président du Conseil d'administration, ainsi que tous les membres du Conseil pour une nouvelle période de trois ans ou jusqu'à la date de la restructuration du CEH, date à laquelle les bailleurs de fonds du CEH constitueront de nouveaux organes.

A sa séance du 26 novembre 1971, le Conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :

M. Fritz Leuenberger, sous-directeur de la Division Microélectronique ;

M. Eric André Vittoz, sous-directeur de la Division Applications ;

M. Pierre-André Chatelain, mandataire commercial ;

M. Jacques Lehmann, mandataire commercial.

Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice, tandis que le Bureau a tenu six séances durant la même période.

Commission scientifique

La Commission scientifique a suivi au cours de l'année l'évolution des projets scientifiques. Elle a surveillé l'exécution des programmes de travail et a contribué à l'élaboration des plans d'avenir. En outre, elle a conseillé et secondé dans sa tâche la direction.

Afin de tenir compte du nouveau concept de recherche proposé par les futurs bailleurs de fonds du CEH, la Commission scientifique a invité les représentants des groupes-moteurs à participer à sa dernière séance de l'année, pour la mise au point du programme de travail 1972.

Commissions des brevets

La Commission des brevets a, comme d'habitude, traité de nombreux dossiers soumis par la direction en vue des dépôts de demandes de brevets à l'étranger. Elle a en outre examiné la situation des brevets du point de vue de la commercialisation de certaines réalisations du CEH.

PERSONNEL

Le Centre Electronique Horloger S. A. comptait, au 31 décembre 1971, 89 collaborateurs (94 à la fin de 1970), dont 22 universitaires (23 à fin 1970).

En 1971, le CEH a enregistré 21 entrées et 26 sorties.

LOCAUX

L'activité du CEH se déroule actuellement à six endroits différents, dispersés dans la ville de Neuchâtel. La question de la construction d'un bâtiment étant renvoyée à plus tard, la tâche de la direction sera d'essayer de concentrer en 1972 les activités du CEH dans un nombre restreint de locaux afin d'augmenter l'efficacité des collaborateurs et de diminuer les frais. En effet, le constant va-et-vient entre les différents endroits provoque une perte d'efficacité très difficile à estimer, mais qu'on peut évaluer à plusieurs dizaines de milliers de francs par an. La construction d'un bâtiment où le CEH pourrait réunir toutes ses équipes de chercheurs ne doit donc pas être perdue de vue.

PROGRAMME ET BUDGET 1972

Le Bureau et le Conseil d'administration ont, à leurs séances du 26 novembre 1971, adopté le programme de travail 1972 et le budget. Cependant, en attendant les conclusions auxquelles seront arrivés les groupes-moteurs en ce qui concerne la restructuration du CEH, le Bureau et le Conseil d'administration du CEH ont décidé de ne pas faire appel à l'ensemble des actionnaires pour le financement du CEH, mais de demander aux futurs groupes-moteurs d'avancer — à valoir sur les quotes-parts définitives 1972, — les fonds nécessaires pour couvrir les besoins de trésorerie du CEH pour les trois premiers mois de l'année 1972.

TRAVAUX TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Un progrès technique important a été marqué dans le domaine des circuits intégrés horlogers par la première réalisation de circuits diviseurs de fréquence avec la technologie MOST complémentaire à grille de silicium. Cette nouvelle technologie, unie à des topologies de circuits plus avantageuses, a permis d'atteindre des consommations électriques diminuées par un facteur de dix par rapport à celles des produits étrangers comparables.

L'étude d'un nouveau système de montre renonçant à l'utilisation d'un quartz préajusté à une fréquence précise et utilisant un diviseur de fréquence adaptable a permis la réalisation de résultats intermédiaires importants. Ces travaux permettront à l'avenir des économies dans la fabrication des quartz horlogers, ainsi qu'un réglage automatique de la marche.

Pour tenir compte des exigences de ce système, le développement d'un nouveau quartz horloger fortement miniaturisé a été commencé.

Les travaux technologiques destinés à réaliser un affichage électronique actif pour montres-bracelets ont permis, en mars 1971, de tester avec succès les premières diodes électroluminescentes fabriquées entièrement au CEH. Leur fonctionnement ainsi que les études pour leur application la plus efficace se poursuivent.

Dans le domaine de l'affichage électronique passif, une nouvelle cellule d'affichage a pu être développée.

Les actionnaires ont été informés de différents résultats scientifiques lors d'un séminaire tenu le 16 septembre 1971.

Les travaux de développement de la montre dame électronique utilisant un résonateur de torsion ont permis d'améliorer considérablement les caractéristiques techniques. La poursuite des travaux en vue d'une industrialisation est envisagée avec un groupe d'actionnaires.

Des développements sous mandat confiés par des actionnaires ont pu être commencés dans les domaines des moteurs pas à pas pour montre à quartz et des circuits intégrés horlogers.

Un développement important de plusieurs circuits intégrés à large échelle (dépassant 1000 composants par circuit), destiné à un projet de calculatrice électronique miniaturisée de l'EPF-L est en cours.

Le CEH a fait développer sous mandat, auprès d'une entreprise étrangère spécialisée, une nouvelle pile horlogère au lithium offrant des performances intéressantes. Ces travaux se sont terminés à fin 1971.

Malgré les difficultés inévitables au début de la fabrication d'une montre aussi révolutionnaire que le calibre Bêta 2.1, la production de la première série a atteint à la fin de l'année 1971 65 %. L'achèvement de la série est prévu pour le printemps 1972.

Dans le domaine des masques photographiques, le travail a continué très activement pour les besoins internes du CEH ainsi que pour des clients externes. La nature toujours plus complexe des circuits intégrés nous a incités à équiper nos laboratoires avec une machine automatique de découpe pour les pelliculables.

Pour assurer des contacts internationaux, nos scientifiques se sont rendus à plusieurs congrès spécialisés dans nos domaines (à quatre reprises aux Etats-Unis). Nos chercheurs ont également participé activement à certaines manifestations scientifiques et techniques par la présentation de conférences. Dans ce cadre, le CEH a présenté sept exposés à l'Eurocon 71.

Sur le plan interne l'organisation a été améliorée par la formation de deux divisions groupant huit départements, à savoir :

Division Applications (Dr E. Vittoz)

Département Microtechnique	(Dr H. Oguey)
Département Construction & Horlogerie	(M. F. Niklès)
Département Quartz & Oscillateurs	(M. J. Hermann)
Département Electronique avancée	(M. W. Hammer)
Département Affichage électronique	(Dr R. Vuilleumier)

Division Microélectronique (M. F. Leuenberger)

Département Procédés & Matériaux	(M. R. Taubenest)
Département Microélectronique avancée	(M. F. Leuenberger)
Département Développement Circuits intégrés	(M. R. Guye)

Les deux chefs de divisions ont été nommés sous-directeurs à fin 1971.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

Actif	1970 Fr.	1971 Fr.
Machines et équipement	4,029,196.90	4,624,810.35
Machines et équipement microphotographie	1,200,000.—	900,000.—
Participations	25,000.—	25,000.—
Titres		
— à long terme (valeur nominale Fr. 335,000.—)	295,637.—	—.—
— à court terme (valeur nominale)	2,300,000.—	—.—
Débiteurs et actifs divers	851,907.11	841,130.60
Avoirs en banque, caisse	5,100.84	7,852.59
	8,706,841.85	6,398,793.54
Passif	1970 Fr.	1971 Fr.
Capital-actions	565,000.—	565,000.—
Amortissement sur machines et équipement	4,029,196.90	4,624,810.35
Créanciers, passifs transitoires	1,106,576.50	576,106.60
Banque	1,127,658.70	287,936.30
Provision pour travaux de recherches 1971	1,750,000.—	—.—
Contributions reportées des actionnaires	<u>1970</u>	<u>1971</u>
— solde au 1 ^{er} janvier	964,138.22	128,409.75
— excédent des charges 1970	835,728.47	
— excédent des produits 1971		216,530.54
	128,409.75	344,940.29
	8,706,841.85	6,398,793.54

COMPTE D'EXPLOITATION 1971

	1970 Fr.	1971 Fr.
Produits		
Contributions ordinaires des actionnaires	3,700,000.—	3,300,000.—
Dissolution de la provision pour travaux de recherches 1971	—.—	1,750,000.—
Produits des capitaux	184,587.75	61,002.79
Produits sur travaux pour tiers	1,537,296.45	1,301,462.45
Produits totaux	<u>5,421,884.20</u>	<u>6,412,465.24</u>
 Charges		
Frais de personnel et de collaboration externe		
— traitements	2,094,506.05	2,493,725.50
— charges sociales	397,406.80	470,288.55
— frais de recrutement, déménagement et formation professionnelle	50,166.95	41,831.50
— collaborateurs externes	90,094.65	235,568.25
Total	<u>2,632,174.45</u>	<u>3,241,413.80</u>
 Frais de locaux (loyer, réparations)	472,531.70	422,381.10
Équipement et approvisionnement en matériel de laboratoire et atelier	1,996,192.66	1,549,984.55
Amortissement installations machines et équipement microphotographie	547,531.20	283,020.—
Investissements divers	54,158.20	36,772.80
Frais d'administration	198,833.01	212,345.40
Conseil d'administration	80,000.—	80,000.—
Frais de brevets	225,574.75	317,155.15
Centredoc	31,050.—	33,299.50
Différence de cours sur titres	813.—	—.—
Frais spéciaux	18,753.70	19,562.40
Charges totales	<u>6,257,612.67</u>	<u>6,195,934.70</u>
 Récapitulation		
Produits	5,421,884.20	6,412,465.24
Charges	<u>6,257,612.67</u>	<u>6,195,934.70</u>
Excédent		
— des charges 1970	835,728.47	
— des produits 1971		<u>216,530.54</u>

COMMENTAIRES SUR LE BILAN

Machines et équipements

Les achats de machines et appareils en 1971 ont atteint la somme de Fr. 595,613.45 qui comme de coutume ont entièrement été amortis. Le compte « installations et équipement microphotographie » a diminué de Fr. 300,000.—, conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa séance du 26 février 1970, à savoir Fr. 283,020.— par amortissement et Fr. 16,980.— par la reprise d'une machine par un fournisseur.

Participations

Sous ce titre sont comptabilisées les 50 parts sociales de Centredoc d'une valeur nominale de Fr. 500.— chacune.

Titres

Les titres placés à long terme ont été vendus en 1971 pour faire face à nos besoins de trésorerie. L'agio réalisé par rapport à la valeur boursière au 31 décembre 1970 de Fr. 295,637.— est de Fr. 16,963.—. Les titres à court terme représentant la contre-valeur du produit de la vente de la Ligne pilote ont été réalisés pour couvrir une partie du financement des travaux de recherche en 1971.

Débiteurs et actifs divers

Ce poste englobe notamment :

Débiteurs	Fr.	58,473.—
Travaux pour la Communauté Bêta	Fr.	326,738.40
Actifs transitoires	Fr.	352,584.90
Débiteurs divers (impôt anticipé, c/c LSRH, etc.)	Fr.	93,334.30

Capital-actions

Le capital-actions est resté inchangé en 1971.

Provision pour travaux de recherches 1971

Cette réserve a été dissoute pour couvrir une partie du budget des charges.

Créanciers et passifs divers

Ce poste se compose notamment de la manière suivante :

Créanciers fournisseurs	Fr.	138,025.85
Icha à payer	Fr.	1,367.05
Caisse de retraite	Fr.	188,470.80
Passifs transitoires	Fr.	249,242.90

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EXPLOITATION

Contributions des actionnaires

Le Conseil d'administration, à sa séance du 4 décembre 1970, a fixé la quote-part 1971 pour les actions des séries B, C et D à Fr. 6600.— par action. Les quotes-parts par action ont atteint pour la période du deuxième plan quinquennal (1967-1971) la somme de Fr. 40,800.—, ne dépassant que de 2 % le montant initialement prévu de Fr. 40,000.— en 1966.

Produits des capitaux et produits sur travaux pour tiers

La vente successive des titres a fait baisser d'une manière sensible les recettes sous le premier poste. Les travaux pour l'industrialisation de la première série des 6000 montres Bêta 2.1 touchant à leur fin, il en résulte une diminution de recettes d'environ Fr. 600,000.—. Les ventes de masques ont par contre doublé grâce aux possibilités qu'offre le nouvel équipement installé en 1970.

Charges

Frais de personnel et de collaboration externe

Les dépenses sous ce chapitre ont augmenté de 23 % par rapport à l'année précédente. Les causes en sont : une augmentation très sensible des salaires, un nombre de collaborateurs plus élevé au cours de l'année, l'effectif ayant été ramené à 90 collaborateurs durant les seuls deux derniers mois de l'année, ainsi que les frais de collaboration avec une maison étrangère.

Frais de locaux

Ce poste englobe notamment les loyers (Fr. 192,656.35), le service de nettoyage et de surveillance (Fr. 30,655.35), les frais d'aménagement des locaux (Fr. 99,659.95) ainsi que les sommes payées en 1971 pour les études d'un bâtiment en commun avec le LSRH à Pierre-à-Bot (Fr. 98,409.45).

Équipement et approvisionnement en matériel de laboratoire et atelier

Par rapport à l'année 1970, le montant des dépenses a diminué de Fr. 446,208.11. Le détail se présente comme suit (entre parenthèses les chiffres de 1970) :

Achats machines, appareils et frais d'achats	Fr. 585,000.40 (759,925.—)
Frais d'entretien des machines	Fr. 12,204.95 (16,030.—)
Approvisionnement en matériel courant et pour le calibre Bêta 2.1	Fr. 848,166.10 (1,130,604.31)
Eau, électricité	Fr. 104,613.10 (89,633.35)

Amortissement installations machines et équipement microphotographique

Cf. commentaires sur le bilan « Machines et équipement ».

Centredoc

La somme de Fr. 33,299.50 représente la quote-part (50 parts sociales) du CEH au budget Centredoc 1971 (Fr. 25,000.—) et notre participation aux frais d'Interbrevets (Fr. 8299.50).

Frais spéciaux

Sous ce poste ont été comptabilisés les frais à la charge du CEH des travaux pour la restructuration de la recherche horlogère.

CENTRE ÉLECTRONIQUE HORLOGER S. A.

Le Conseil d'administration :

Le président :

Un vice-président :

E. Choisy

G. Bauer

Neuchâtel, le 29 février 1972

RAPPORT DES CONTROLEURS

« FIDHOR »
Fiduciaire Horlogère Suisse

Bienne, le 4 février 1972

A l'Assemblée générale des actionnaires
du Centre Electronique Horloger S. A.
2001 Neuchâtel

Monsieur le Président et Messieurs,

Conformément au mandat de contrôleur des comptes du Centre Electronique Horloger S. A., qui nous a été confié par votre Assemblée générale du 18 juin 1971, nous avons procédé, en janvier 1972, à la vérification des comptes de l'exercice 1971 ainsi qu'à l'examen du bilan et du compte d'exploitation établis au 31 décembre 1971.

Nous avons délivré, à ce sujet, un rapport détaillé à votre Conseil d'administration.

Nous confirmons que le bilan au 31 décembre 1971, accusant à l'actif et au passif un total de Fr. 6,398,793.54

ressort des comptes du Centre Electronique Horloger S. A., de même que le compte d'exploitation de l'exercice 1971, accusant un excédent de recettes de Fr. 216,530.54

Nous avons constaté que les comptes sont tenus de manière exacte et consciencieuse et que la présentation de l'état de la fortune du Centre Electronique Horloger S. A. répond aux exigences légales et statutaires.

Le Conseil d'administration vous propose d'accepter les comptes de l'exercice 1971 tels qu'ils vous sont présentés, l'excédent des recettes étant viré au compte « Contributions reportées des actionnaires ».

Le résultat de notre contrôle nous permet de nous rallier à la proposition de votre Conseil d'administration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE
Sig. J. Bürki Sig. pp. H. Weber

Annexes :

- I Bilan au 31 décembre 1971.
- II Compte d'exploitation de l'exercice 1971.

